

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1217>

Laïcité : Universités, Entreprises, IslamQue cherche le Gouvernement ?

- edito, la Une -

Publication date: jeudi 12 mars 2015



Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Il n'y a guère de jour où le Gouvernement ne fait pas d'annonces tonitruantes par rapport à la laïcité. Toutes ont un même contenu : remettre en cause la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 et les fondements de la laïcité.

L'université républicaine est menacée

Une campagne savamment orchestrée dans les allées du pouvoir, avec l'aide des supplétifs subsidiaires et souvent subsidiés, remet au-devant de la scène la question du foulard islamique dans les facultés. Ceci a pour objet de s'inscrire dans la politique anti-terroriste qui voudrait voir des islamistes armés partout.

Rappelons les grands principes de la démocratie, de la République et de la laïcité. L'Université a conquis de hautes luttes son indépendance contre les ingérences du pouvoir et du clergé. Enseignants et étudiants ont conquis les **franchises universitaires** qui font des facultés publiques des lieux de savoir et de liberté dans la recherche.

Cette liberté semble insupportable aujourd'hui à bien des gens. Ainsi, l'inévitable **Eric Ciotti**, député UMP, écrit dans **le Monde** du 7 mars 2015 pour exiger que la loi de 2004, interdisant le voile islamique à l'Ecole (car sous couvert de signes religieux ostentatoires, il ne s'agit que de viser une certaine catégorie de la population), soit étendue à l'université.

Il s'agit clairement de soumettre l'université à la pensée unique et aux exigences du gouvernement qui obéit à l'Union européenne. Il s'agit de mettre à bas les franchises universitaires qui sont garantes des libertés démocratiques. Rappelons aussi que le même Ciotti trouvait tout à fait normale la présence de crèches chrétiennes dans les bâtiments de la République. Sa « *laïcité* », comme pour tant d'autres, est à géométrie variable selon qu'il s'agisse de l'Islam ou de l'Eglise catholique.

Dans la foulée, est mis en exergue un rapport sur l'IUT de Seine-saint-Denis où, sur la seule consonance de noms et d'appartenance supposée, on jette en pâture des syndicalistes enseignants. Contrairement à tout usage, ce rapport circule sans que les principaux intéressés aient pu faire valoir leurs réponses aux accusations. **Il s'agit d'un procès à charge**. Et c'est toujours la même cible : l'Islam et les musulmans.

Instrumentalisations de l'Islam à des fins inavouables

Rappelons aussi que l'affirmation fautive et mensongère que l'Islam n'était pas présent sur le territoire de la République en 1905 ne repose que sur une lecture révisionniste de l'Histoire. En 1905, il y avait 3 départements français en Algérie qui regroupaient 10 millions de musulmans, soit le double d'aujourd'hui en France.

La loi de 1905 avait prévu d'être appliquée en Algérie. Les nationalistes et indépendantistes algériens n'ont cessé de réclamer son application. Mais les tenants du colonialisme voulaient tenir les imams pour tenir les indigènes. C'est aujourd'hui le même scénario qu'on veut nous rejouer : tenir les imams pour tenir la couche la plus défavorisée de la classe ouvrière et imposer le talon de fer du Capital sur le Travail.

Quand ce gouvernement propose que l'université forme les imams et délivre des diplômes religieux, il s'agit d'une violation de la loi de 1905. L'Etat n'a pas à s'ingérer dans la gestion des cultes et à former les religieux. Ce n'est pas la République qui forme les prêtres dans les séminaires.

Le gouvernement **Hollande/Valls** s'inscrit dans les pas du gouvernement **Sarkozy/Fillon** qui, par les accords **Kouchner/Vatican**, voulait que les établissements religieux puissent délivrer des diplômes ecclésiastiques au nom du processus de Bologne de l'Union européenne et que la République les reconnaisse à égalité avec les diplômes délivrés par l'université. **C'est la remise en cause du principe du monopole de la collation des grades qui a fondé l'université républicaine en 1880.**

La présence de l'Islam en France ne justifie en rien une quelconque modification de la loi de 1905, car c'est une loi de Séparation **DES** Églises et de l'État. Ses principes s'appliquent donc à toutes les religions. Le bouddhisme, qui compte 600 000 adeptes en France, a parfaitement pu s'intégrer dans les associations culturelles prévues par la loi de 1905 sans qu'il y ait besoin de modifier ou de suspendre la loi de 1905. Ce qui est valable pour le bouddhisme est valable pour l'Islam. Prétendre autre chose ne procède que d'une volonté de remettre en cause la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Tout cela porte un nom : le retour du Concordat

Depuis les attentats de janvier 2015, le gouvernement ne cesse d'instrumentaliser les religions pour ses objectifs car, pour lui, les responsables des cultes représentent tous ceux qui sont censés, à tort ou à raison, en être membres. C'est la pleine logique communautariste. En instrumentalisant l'Islam et les musulmans réels ou supposés, c'est le contrôle de l'Etat sur les religions qui revient, contrôle qui avait été aboli par la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

En prétendant, comme **Nicolas Sarkozy**, désigner les « *dirigeants* » du culte musulman, **c'est le retour au statut de l'indigénat qui réapparaît**. L'Etat tient les imams qui tiennent eux-mêmes les « *musulmans* ». C'est la tentation néocoloniale et impérialiste qui fait son grand retour. Mais il faut tenter de casser le lien qui unit les citoyens entre eux quelle que soit leur appartenance religieuse supposée, comme il faut casser le lien entre les salariés pour les opposer entre eux au nom de leur appartenance « *communautaire* ».

C'est ainsi que des apprentis-sorciers et les idiots utiles du patronat veulent introduire la problématique de la laïcité dans le **Code du Travail** qui garantit la liberté d'opinion des salariés dans les entreprises privées au nom de l'article 10 de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789**.

Ainsi est mise en avant, avec force publicité, la « *charte* » du **Groupe Paprec** qui entend interdire toute « *expression religieuse ET politique* » dans les entreprises. Et demain, les libertés syndicales seront-elles vouées aux gémonies ? Les libres penseurs et les syndicalistes ouvriers ne laisseront pas faire cette ignominie.

Bas les pattes devant le Code du Travail !

Il s'agit d'une remise en cause de la séparation de la sphère publique et de la sphère privée qui est le fondement de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat. **Quand la laïcité est partout, elle n'est nulle part**. Les mêmes, qui ne cessent de nous parler de laïcité, refusent obstinément d'exiger l'abrogation de **la loi Debré du 31 décembre 1959 qui organise le détournement chaque année de plus de 10 milliards d'euros de fonds**

publics pour les écoles catholiques.

La Fédération nationale de la Libre Pensée appelle tous les laïques authentiques

à participer à la grande manifestation nationale qu'elle organise

**Le samedi 5 décembre 2015
15H place de la République à Paris**

La République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte

(Article 2 de la loi du 9 décembre 1905)

**Pour la défense de la loi de 1905 :
Abrogation de la loi Debré !**

Paris, le 11 mars 2015